

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

ALGÉRIENS - CRA **9814 9806**

SCIENTIFIQUE ET CONJOINT (vie privée et familiale) – RENOUVELLEMENT

Références réglementaires :

- Art. 6 3), 7 f) et 9 de l'accord franco-algérien.

Concerner uniquement les ressortissants

algériens. Les chercheurs d'une autre nationalité relèvent du titre de séjour « Passeport Talent - Chercheur »

Conditions d'octroi :

- être titulaire d'un titre « scientifique » ou « vie privée et familiale » délivré en qualité de conjoint de scientifique ;
- continuer à remplir les conditions de délivrance initiales ;
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **originaux** et les **photocopies** de tous les documents ci-dessous.
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans **l'ordre de la liste**.
- Les documents en langue étrangère doivent être **traduits** par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- Passeport en cours de validité** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) et/ou justificatif d'état civil et de nationalité (carte consulaire, carte d'identité nationale)
- Titre de séjour arrivant à expiration** (original et copie recto-verso)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance.
- Si vous êtes marié / avez des enfants** : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ;
- Justificatif de domicile de moins de six mois** :
Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
Si vous êtes propriétaire : acte de propriété + justificatif de domicile
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
Si vous êtes hébergé dans un hôtel ou hébergement d'urgence : attestation d'hébergement/de l'hôtelier (+facture du dernier mois dans le cas d'un hébergement à l'hôtel).
- 3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).

PIÈCES SPÉCIFIQUES POUR LE SCIENTIFIQUE

- Convention d'accueil pour chercheur étranger** : convention d'accueil souscrite avec un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement supérieur agréé à cet effet, attestant de sa qualité de chercheur ainsi que de l'objet et de la durée de son séjour en France.

PIÈCES SPÉCIFIQUES POUR LE CONJOINT DE SCIENTIFIQUE

- Extrait d'acte de mariage** récent
- Certificat de résidence algérien délivré au conjoint** (ou son récépissé en cas de dépôt simultané de la demande)

ACCÈS À UNE CARTE DE SÉJOUR DE 10 ANS

CRA **1400 / 1512 / 1513**

Sous réserve de ne pas constituer une menace pour l'ordre public :

- Après 3 années de séjour en France, sous réserve de justifier de ressources stables et suffisantes (CR 1400 – délivrée à l'appréciation du préfet)

- Après 5 années sous couvert d'un titre « vie privée et familiale » pour le conjoint (CR 1513)

- Après 10 années de séjour régulier en France (CR 1512)

REMISE DU TITRE DE SÉJOUR ET TAXES À PAYER

Vous serez informé par courriel lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac :

- Renouvellement de titre « scientifique » ou « conjoint de scientifique » : **225€**
- En cas d'accès à une carte de séjour de 10 ans : **0€**
- Pénalité de retard en cas de prise de rendez-vous tardive : **180€** (sauf cas de force majeure ou visa en cours de validité)